

**PROVINCE DE QUÉBEC -
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Délage, présidée par Madame Anne Potvin et tenue le 2 décembre 2021, à 18h30, à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Délage.

SONT PRÉSENTS :

- Madame Anne Potvin, Mairesse
- Madame Kathy Milone, Conseillère siège no.1
- Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
- Monsieur Serge Lacourcière, Conseiller siège no.3
- Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
- Monsieur Stéphane Rivest, Conseiller siège no.5
- Monsieur Eric Gauthier, Conseiller siège no.6

Est aussi présente la directrice générale et greffière-trésorière.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Elle est ouverte à 19 :08.

2021-12-CMD339 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

2 ADMINISTRATION

2.1 Octroi du contrat pour la correction du chemin de la Montagne Noire

3 LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-12-CMD340

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA CORRECTION
DU CHEMIN DE LA MONTAGNE NOIRE**

Il est proposé par le conseillère Kathy Milone, appuyée de la conseillère Michelle Briand et résolu,

ATTENDU que pour répondre aux exigences du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), de nouvelles soumissions ont été demandées;

ATTENDU que les soumissions reçues sont les suivantes;

Soumissionnaires	Montant (excluant les taxes)
Construction TimberTek	47 900 \$
Excavatech	---
M. Gerry Robillard	---
MJ Excavation	34 094 \$ + temps municipalité

ATTENDU que deux (2) des quatre (4) soumissionnaires ont confirmé qu'ils ne présenteraient pas de soumissions;

ATTENDU que le conseil donne l'octroi du contrat pour répondre aux exigences du MFFP à Construction TimberTek pour un montant total estimé de 47 900 \$ (excluant les taxes), selon les termes et conditions de la soumission du 28 novembre 2021.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD341

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette et appuyé du conseiller Stéphane Rivest, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 19 :15.

Adoptée à l'unanimité.

Anne Potvin
Mairesse

Joanne Poulin
Directrice générale et greffière-trésorière